



GESTION DES CONFLITS DU CLUB

La conciliation

Un club associatif peut refuser ou exclure un membre qui commet une faute grave

La faute grave n'est pas celle du code du travail

La faute grave peut être celle d'un adhérent qui divise le bon fonctionnement de l'association

Différence entre exclusion et radiation

La radiation est la conséquence administrative soit :

- d'une exclusion,
- soit d'une demande d'un membre,
- soit d'une application pure et simple des statuts d'une association (décès)

L'adhérent doit pouvoir se
défendre

Il doit être :

- convoqué pour s'expliquer et connaître les faits qui lui sont reprochés
- il doit avoir le temps de préparer sa défense

Dans la convocation, il doit y avoir :

- les faits reprochés et le cas échéant des documents de preuve
- la sanction envisagée

Trois causes d'exclusion

Le non-paiement de l'adhésion au club

Le refus de souscription d'une licence FFESSM

Particularité du CACI (inaptitude)

La faute grave

L'importance des statuts et du RI

Qui peut exclure si aucun
article dans les statuts et le RI

Des questions ?